



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière adjointe de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 mars 2025 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2025-20041 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre une allée d'accès simple plus large de 6,5 mètres localisée en marge avant au lieu du maximum autorisé de 6 mètres et le nombre de cases de stationnement de 39 au lieu du minimal requis de 42 comme prescrit aux articles 861 et 867, le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Mathieu Vanasse, minute 6685, dossier 7209-3 en date du 3 février 2025.

Identification du site concerné : Matricule : 5868-67-7191
Cadastre : 6 546 782
Adresse : côte Saint-Nicholas

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE 20^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Me Stéphanie Parent, greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Stéphanie Parent, greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 février 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Me Stéphanie Parent, greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca